



Communiqué de presse

Lausanne, le 16 juin 2008

Libéralisation du marché postal

**La libéralisation du marché postal ne profitera pas au consommateur**

**La consultation fédérale sur la libéralisation du marché postal ce termine aujourd'hui 16 juin. Les organisations de consommateurs FRC, SKS et Acsi ne soutiennent pas la volonté du Conseil fédéral de libéralisation totale de ce marché. Les petits consommateurs n'en profiteraient pas. De plus, le monopole résiduel est le meilleur moyen de financer le service universel. Néanmoins si la libéralisation devait avoir lieu, elle devrait se faire à certaines strictes conditions.**

La FRC, la SKS et l'Acsi s'opposent à la libéralisation totale du marché postal qui élimine le monopole détenu par la Poste et au projet de transformer la régie postale en société anonyme. La libéralisation est en principe favorable aux consommateurs. Elle exerce une pression sur les prix, stimule l'offre et l'innovation. Ceci est valable pour un marché en expansion, or le marché postal ne l'est pas. Entre 2001 et 2005, le trafic des lettres a diminué de 37%. De plus, un marché libéralisé est souvent une jungle pour le consommateur qui peine à comparer les offres entre elles. Les organisations de consommateurs n'attendent donc pas d'effets positifs de la libéralisation du marché postal pour le petit consommateur. En outre, le maintien d'un monopole résiduel à 100 g est le plus sûr moyen d'assurer financement et le niveau du service universel.

Si la libéralisation devait avoir lieu, l'introduction de garde-fous serait impérative pour assurer la défense des consommateurs. Une autorité de régulation forte et dotée de moyens d'action substantiels doit être mise en place. La faible volonté politique en la matière expérimentée jusqu'ici avec la Comcom (télécommunications) et l'Elcom (électricité) laissent dubitatifs. La concession du service universel doit rester en mains de la Poste et ne doit pas dissocier les services postaux des services de paiements. Un ombudsman doit être mis en place pour résoudre les litiges des petits consommateurs (recommandés, paiements). En outre, la FRC, le SKS et l'Acsi ne veulent pas d'une transformation de la Poste en société anonyme. Une société anonyme doit rendre des comptes à ses actionnaires et faire du profit, ce qui n'est guère conciliable avec la défense du service universel.

Enfin, marché libéralisé ou pas, la Poste doit revoir ses tarifs. En effet, si elle se classe bien en comparaison internationale s'agissant des envois entre 20 et 100g, les envois pesant moins de 20 g qui représentent la moitié du trafic, sont plus chers que dans d'autres pays parce qu'ils ne bénéficient pas de tarifs spécifiques. Les Suisses paient donc le prix fort. Les bénéfices dégagés par la régie fédérale montrent qu'il y a moyen de faire des tarifs plus attractifs.

Informations complémentaires :

ACSI : Mario Jäggli, Président: 091 922 97 55

ACSI : Laura Regazzoni, secrétaire générale: 091 922 97 55

FRC : Monika Dusong, Présidente : 021 331 00 90

SKS : Sara Stalder, secrétaire générale: 031 370 24 24